



Encaissement d'un acompte contrat non signé, refus remboursement

Par **salmin**, le **30/12/2010** à **16:10**

Bonjour, rna u mois d'octobre dernier, nous avons décidé de nous offrir un voyage en Guadeloupe, nous nous sommes déplacés, pour nous rendre chez le voyageur NOUVELLES FRONTIERES à Selestat (67). La personne qui nous a reçus, nous a imprimé plusieurs propositions, pour nous permettre de faire notre choix. Quelques jours plus tard, par mail, j'ai mis une option sur une proposition, et on nous a demandé un chèque d'acompte de 1200 euros, en nous indiquant que dès réception du chèque (30% d'acompte) un contrat nous serait envoyé, et nous devrions le signer et le retourner après en avoir pris connaissance. Dès réception de notre chèque d'acompte, la personne de l'AGENCE NOUVELLES FRONTIERES, nous a écrit via messagerie électronique, qu'elle ne pouvait pas imprimer le contrat si nous ne lui réglions pas la totalité du voyage. Comme je n'étais pas d'accord avec ce genre de pratiques commerciales, que j'estimais abusives, j'ai indiqué à la personne par téléphone que je ne signerai pas le contrat en question (non reçu d'ailleurs au moment de cet appel téléphonique) et j'ai confirmé mes propos par une lettre recommandée, en lui demandant de me rendre mon chèque de 1200 euros. A cela on m'a indiqué que mon chèque était déjà encaissé. Après l'intervention de UFC QUE CHOISIR l'agence NOUVELLES FRONTIERES m'a quand même retourné un chèque d'un montant de 962 euros, se permettant de garder la somme de 238 euros sur les 1200 encaissés. Cette somme correspondrait selon elle à la réservation du pré-post acheminement STRASBOURG/ORLY, qu'elle avait effectuée alors que nous ne nous étions encore pas engagés par contrat, et pour cause : non seulement nous ne l'avons pas reçu mais encore moins signé. Or le contrat n'a jamais été formé sur le plan juridique puisque nous ne l'avons jamais signé, et de plus cette Société s'est permis de nous engager sans notre accord écrit. Comment puis-je récupérer mon argent s'il vous plait. Tous les échanges de courriers et de mails sont à disposition. Merci pour votre aide.

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **16:28**

Continuez avec l'UFC